



PROJET

EDUCATIF

CC2V

(23 rue de la Chapelle St Blaise 91490 Milly La Forêt

Tel : 01.64.98.85.19)

SERVICE ENFANCE

2020-2026

SOMMAIRE

I-	CONTEXTE	P 3
II-	UN PROJET EDUCATIF : UN OUTIL DE REFERENCE	P 4
III-	DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	P 4
IV-	LES OBJECTIFS EDUCATIFS	P 4
V-	TRADUCTION DES OBJECTIFS EN TERME D'ACTIONN EDUCATIVES	P 5
	1) Favoriser le développement durable	p 5
	2) Rendre l'enfant et le jeune « citoyen » à travers la découverte du territoire	p 5
VI-	LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES	P 6-10
	1) Les moyens de la CC2V	p 6-7
	2) Cadre de fonctionnement de l'Enfance	p 7-8
	3) Les principes des conditions d'accueil	p 8-9
	4) Santé et sécurité	p 9
	5) Les partenariats et la communication	p 10
VII-	EVALUATION DU PROJET EDUCATIF	P 11
VIII-	ANNEXES	
	1) Le règlement intérieur	
	2) Charte du personnel d'animation	

I- **CONTEXTE**

La communauté de communes des 2 Vallées est une structure intercommunale française située dans le département de l'Essonne et la région Île-de-France.

Évolution de l'ancien district de Milly-la-Forêt créé le 20 avril 1973 , la communauté de communes de Milly-la-Forêt a été créée par un arrêté préfectoral du 24 décembre 2001 qui a pris effet le 31 décembre 2001.

En 2004 elle prend la dénomination de « communauté de communes de la Vallée de l'École » puis celle de « communauté de communes des 2 Vallées » en 2014.

Le 1^{er} janvier 2013, l'intercommunalité est élargie aux communes de Boigneville, Boutigny-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Courdimanche-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne, Maisse, Mondeville, Prunay-sur-Essonne et Videlles⁵.

La Communauté de communes des 2 Vallées (CC2V) est située au sud-est du département de l'Essonne. Son altitude varie entre quarante-huit mètres à Soisy-sur-École et cent cinquante-six mètres à Mondeville.

Le nom de l'intercommunalité a été choisi par référence aux vallées de l'École et de l'Essonne, les deux rivières qui arrosent son territoire.

Elle est située dans le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français.

Son siège est situé à Milly la Forêt. Le président est Mr Simonnot Pascal.

II- **LE PROJET EDUCATIF : UN OUTIL DE REFERENCE**

Le projet éducatif expose les orientations politiques de la Communauté de Communes en matière d'Enfance et de Jeunesse. Il est l'outil de référence pour tous les services de la Communauté qui interviennent directement ou indirectement sur ce secteur. Le projet éducatif vise à mettre en œuvre les conditions nécessaires au développement des enfants de 3 à 12 ans dans le cadre éducatif, en complémentarité et en partenariat avec les familles, l'école et les associations locales.

Les éducateurs auront à cœur de garantir à ce public la défense de son intérêt, dans le respect des Droits de l'Enfant, des recommandations de la « Jeunesse et des Sports », des textes de la Protection Maternelle et Infantile et du code de l'Action Sociale et des Familles.

Le projet éducatif prend en compte son environnement, doit recevoir l'adhésion de l'ensemble du personnel composant les équipes d'encadrement et veiller à la cohérence de tous les partenaires : la famille, l'école, le groupe d'appartenance et les services œuvrant dans ce domaine (sport, culture, ...)

L'objectif consiste à restituer, quel que soit le domaine d'intervention, la place de l'Enfant comme préoccupation de tous.

III- DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

La CC2V détient les compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace communautaire, de gestions des milieux aquatique et de prévention des inondations, de la voirie, des protection et mis en valeur de l'environnement, de développement et aménagement sportif de l'espace communautaire, de l'assainissement collectif et non collectif, de l'aire d'accueil des gens du voyage, de l'eau, de l'action sociale, le l'électricité, du transport à la demande ; des communication électronique, des études relatives à la lutte contre les nuisances, du placement de contrôleur de vitesse.

La vie économique de la CC2V se concentre principalement sur les communes de Maisse, Boutigny sur Essonne et Milly la Forêt. La majorité des communes sont desservies par la ligne D du RER et la mise en place du transport à la demande, favorise le déplacement des habitants. Ceux-ci bénéficient de service de proximité tel que commerce, cabinet médicaux, équipements sportifs. Le réseau associatif est dense et diversifié et l'activité culturelle est très importante avec de multiples expositions, musées,....

La CC2V a un cadre de vie privilégié avec son identité rurale. Au regard des chiffres, la population est de manière générale vieillissante. Selon les données CAF et INSEE, les familles avec enfants représentent 58% des ménages, les retraités sont en majorité. La CC2V s'inscrit dans un plan local d'urbanisme afin de redynamiser le territoire en favorisant l'arrivée aux primo-accédant.

La réorganisation de l'organisation des accueils de loisirs est en cours permettant un accueil égalitaires des familles. L'idée est de développer un service de qualité.

Pour cela plusieurs démarches sont en train de s'effectuer : la stabilité des équipes (permettant aux familles et enfants d'avoir des repères), l'uniformisation et la valorisation des salariées (diplôme, formation et salaire), l'obtention de budget par structure, la mise en place du portail famille, la mise en place de séjours par tranche d'âge, la redéfinition du projet éducatif, du règlement intérieur et de la chartre animateur, la réflexion de l'intégration des enfants en situation de handicap via des PAI, la redéfinition des tarifs (incluant les familles de plus de 3 enfants et les enfants porteurs de PAI alimentaire), la création de projet pédagogique et de fonctionnement par structure, les moyens de communication aux familles (par mail, via le portail, programmes des activités,...)...

IV- LES OBJECTIFS EDUCATIFS

- Favoriser le développement durable
- Rendre l'enfant et le jeune « citoyen » à travers la découverte du territoire

V- TRADUCTION DES OBJECTIFS EN TERME D' ACTIONS EDUCATIVES

1) Favoriser le développement durable

Parce que la terre et ses ressources appartiennent aux générations futures, chacun d'entre nous se doit d'agir aujourd'hui pour les préserver.

Ce concept comporte un ensemble d'exigence. D'une part la satisfaction des besoins essentiels de l'enfant d'aujourd'hui et de demain. D'autre part, figure également comme objectif l'amélioration de la qualité de vie c'est-à-dire l'accès au bien-être social, le respect des droits et des libertés, et le renforcement de nouvelles formes d'énergies renouvelables.

En effet, l'enfant est un futur consommateur. Il est nécessaire de le sensibiliser et de le responsabiliser face à la préservation des ressources naturelles à travers des activités éco-citoyennes (par exemple le compostage, la création et l'entretien d'un jardin potager etc...)

2) Rendre l'enfant et le jeune « citoyen » à travers la découverte du territoire

Le citoyen est celui qui participe de son plein gré à la vie collective. La citoyenneté apparaît comme une forme de solidarité nécessaire à la régulation des conflits.

L'animateur accompagne pédagogiquement les enfants à faire leur expérience de la citoyenneté active dans le cadre de pratiques collectives. Les activités déclinées doivent permettre à l'enfant de s'approprier un environnement et de vivre ses propres expériences. Elles contribuent au développement de sa créativité, de sa prise de responsabilité, de son autonomie, de son apprentissage et d'expérimentation de la citoyenneté. Il doit aider les enfants à accepter leurs différences et celles des autres.

La communauté de communes est riche d'une histoire, d'un patrimoine naturel, historique et culturel. Le projet éducatif a vocation de faire connaître ce territoire aux enfants afin qu'ils le découvrent.

VI- LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES TEMPS D'ACTIVITES

Afin de donner une réelle cohérence éducative, la Communauté de communes a décidé de procéder à la structuration d'un service Enfance

1) Les moyens de la CC2V

- Les structures d'accueil des enfants

La CC2V dispose des 4 structures de loisirs sans hébergements :

Les structures de loisirs 3/12 ans sont situées à Boutigny sur Essonne (lieu en partage avec l'école maternelle Pierre Siriex) et à Maisse (lieu de partage avec l'école élémentaire la Girafe) non loin de l'accès à la gare.

Une structure 3-6 ans est situé à Milly la Forêt (lieu en partage avec l'école maternelle de Jean de la Fontaine).

Une structure 6-12 ans est situé à Milly la Forêt était utilisé uniquement pour l'accueil des enfants lors des mercredis et des vacances scolaires.

Les enfants peuvent fréquenter indifféremment l'accueil de loisirs de son choix sur le territoire

- L'encadrement

Le service Enfance placé sous la responsabilité d'un coordinateur.

Chaque accueil de loisirs est géré par un directeur et directeur adjoint diplômé ou en cours de formation. Le directeur reste le plus souvent déchargé de groupes d'enfants.

L'équipe d'animation est constituée d'animateurs et d'animatrices diplômés et en formation, dont le nombre est ajusté en fonction des périodes et des effectifs présents dans le respect des législations, les codes, lois et décrets relatifs aux accueils collectifs de mineurs.

Une stabilisation des équipes est recherchée, afin de garantir une référence auprès des familles et des enfants.

Les accueils de loisirs sont aussi un terrain de formation, ainsi des stagiaires des écoles et organismes de formation seront impliqués dans l'équipe d'animation.

Les équipes disposent de temps de réunion de préparation et de bilans afin de proposer un projet pédagogique ainsi que des projets d'animation et d'activité qui reprend les objectifs du projet éducatif. Un programme est établi par périodes et vacances scolaires.

Durant les vacances scolaires, suivant les effectifs, des regroupements de structure sont mis en place afin de maintenir une dynamique de proposition d'activité.

- Les locaux extérieurs mis à disposition pour les activités

Concernant les sites de Milly la forêt, la CC2V met à disposition le gymnase de Milly la Forêt avec une salle omnisport, deux salles d'entraînements « dojo » et un plateau d'évolution. Des courts de tennis avec deux courts couverts et quatre extérieurs sont disponibles. Les animateurs peuvent également utiliser les terrains de football avec 2 petits terrains d'entraînement et un grand terrain « annexe »

Concernant le site de Maisse. La mairie met à disposition la bibliothèque et le centre culturel (sous réservation), grande salle close où des spectacles ou projections peuvent être effectués. La CC2V met à disposition un complexe sportif avec une salle omnisport, une salle de réunion, un dojo et deux salles d'activité.

Concernant le site de Boutigny sur Essonne, la CC2V met à disposition un complexe sportif avec une salle omnisport, un dojo, une salle de gymnastique et un mur d'escalade. Les animateurs peuvent également utiliser le grand terrain du stade de football.

Les locaux mis à disposition par la CC2V doivent être réservés en amont car ils sont utilisés par les diverses associations du territoire. Un planning est donc établi et suivi par un agent.

La CC2V met également à disposition sur les temps périscolaires et scolaires 2 minibus de 9 places pouvant transporter 6 maternels ou 8 élémentaires permettant à des petits groupes de profiter des espaces situés à proximité. Notamment pour des balades en forêt (le territoire étant situé dans le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français) ou des visites ou sorties situées à proximité (complexe aquatique, le Cyclop, le conservatoire des plantes, ...). Une réservation des minibus doit également être effectuée. Sur les grandes vacances scolaires, un planning de répartition des minibus est établi.

2) Cadre de fonctionnement de l'Enfance

- L'accueil périscolaire :

Ouvert les mercredis, il a pour objectif d'accueillir les enfants scolarisés de 3 à 12 ans, en leur faisant découvrir le monde qui les entoure de manière ludique et éducative. Les activités proposées s'orientent vers : le développement de l'inventivité, de la motricité à travers des jeux individuels et collectifs, le développement de la curiosité, de la sensibilité, de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles. Pour aider l'enfant à grandir, il sera acteur de ses journées via diverses actions.

Les accueils de loisirs disposent d'un espace de restauration. Ce temps permet de créer un moment de convivialité et d'échange entre enfant et équipe d'animation.

Le directeur doit assurer la gestion de l'accueil dans son intégralité (suivi fiche sanitaire, économe, budget, communication ...) et doit faire respecter le cadre juridique de l'organisation des accueils de loisirs.

L'équipe de direction bénéficie d'un budget propre au fonctionnement de leur structure calculé en fonction du nombre prévisionnel d'enfants accueillis. Un tableau de suivi budgétaire leur est attribué chaque année. Les demandes de BC se font auprès du coordinateur à l'aide de devis.

Chaque directeur possède du matériel informatique permettant d'accéder aux documents administratifs et d'une boîte mail professionnelle pour tous besoins de communication.

Les quotas d'encadrement sont de 1 animateur pour 10 maternels et 1 animateur pour 14 élémentaires.

- L'accueil de loisirs maternel et élémentaire

Ouvert durant les vacances scolaires, il a pour objectif les mêmes que ceux indiqués durant les temps d'accueil périscolaire.

Les quotas d'encadrement sont de 1 animateur pour 8 maternels et 1 animateur pour 12 élémentaires.

- Les séjours de vacances

Les séjours de vacances ont pour objectif, en qualité de vecteur d'insertion sociale, l'apprentissage à la vie collective et la découverte de nouvelles activités dans un environnement dépaysant. L'attribution des places doit favoriser le mixage des enfants de toutes les communes et l'hétérogénéité sociale. Les quotas d'encadrement sont de 1 animateur pour 8 maternels et 1 animateur pour 12 élémentaires.

- Les remplacements des agents

Lorsqu'un agent est absent, il doit en référer au directeur qui contacte le coordinateur. Ensemble, ils font appel à des animateurs renforts suivant les effectifs afin de respecter les taux d'encadrement réglementaire.

3) Les principes des conditions d'accueil

Les enfants accueillis au sein des structures sont âgés de 3 à 12 ans. Ils doivent être propres et scolarisés. Des demandes de dérogations peuvent être effectuées sous certaines situations particulières d'enfants.

Les accueils de loisirs s'inscrivent dans le respect du rythme de l'enfant et des besoins des familles.

Les horaires d'ouverture de la structure sont de 7h à 9h30 et 16h30 à 19h. Il y a également une possibilité de venir à la demi-journée avec ou sans repas.

Par ailleurs, le temps de présence de l'enfant sur une journée d'accueil sera souhaitable à 10 heures maximum, cela dans un souci du respect du rythme de l'enfant.

Les structures sont habilitées à recevoir des enfants atteints d'handicaps. L'accueil des enfants ayant un handicap permettra à chacun d'apprendre à vivre ensemble et à respecter les différences. Cet accueil se fera suite à la mise en place d'un protocole d'accueil individualisé et s'être assuré :

- qu'il puisse se faire dans les conditions de sécurité optimale pour l'enfant en termes de locaux et de personnel

- qu'il puisse se faire en maintenant la cohésion du groupe pour aider l'enfant à grandir avec sa particularité au milieu des autres enfants

4) Santé et Sécurité

Le directeur est garant de la sécurité affective, physique et morale de l'ensemble des usagers

- Les équipes

Les équipes d'animation lors du recrutement doivent fournir leur document administratif (casier judiciaire, carte identité,...) Ils doivent également nous faire parvenir un certificat médical et leur copie de carnet de vaccination.

Il est demandé aux directeurs de structure de prêter attention aux animateurs afin de pouvoir positionner des agents compétents et dans le respect de la loi auprès des enfants.

Afin que le travail puisse être de qualité, les équipes de direction restent ouvertes à la discussion et aux remarques permettant l'évolution positive des structures.

Une chartre de l'animateur est mise en place et signée par tous les animateurs travaillant au sein de la CC2V.

- Les enfants

Les familles doivent avoir lu le règlement intérieur et le signer. Les enfants sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixée par l'équipe d'animation.

Concernant les incidents des enfants, les soins sont consignés dans un registre d'infirmerie et l'information transmise aux familles.

Les équipes d'animation en cas d'accident font appel aux secours, l'enfant peut être amené à l'hôpital public de secteur ou le plus proche. Les parents seront prévenus. Une déclaration d'accident sera effectuée sans délai.

L'équipe d'animation est autorisée à aider à la prise de médicament, ceci sous la responsabilité des parents, de la présentation d'une ordonnance et d'une autorisation familiale descriptive expresse. En cas de traitement régulier ou d'une attention particulière à avoir la mise en place d'un Protocole Accueil Individualisé (PAI) est obligatoire.

5) Les partenariats et la communication

- La place des familles :

Les parents, après avoir rendu leur dossier d'inscription complet aux directeurs de structure, doivent ouvrir leur compte en ligne via notre portail afin de pouvoir inscrire les enfants sur le jour souhaité. Sur ce portail des informations sont indiquées dans la partie « actualité ». Les parents ont la possibilité de consulter les programmes et les menus mis à jour dans l'onglet « menu et programmes ». Ils reçoivent également leur facture via l'espace « facturation ».

Chaque directeur dispose d'une adresse mail professionnelle permettant ainsi une communication plus rapide.

Les familles ont également la possibilité de trouver des informations sur le site de la CC2V. (<http://www.cc2v91.fr/fr/information/2150/centres-loisirs>)

L'égalité d'accès aux structures éducatives est une des priorités de la Communauté de Communes. Ainsi, elle est attachée au dispositif prenant en compte les quotients familiaux calculés suivant la feuille de revenu d'imposition.

Associer les parents aux accueils de loisirs et leur faire une place dans nos projets de fonctionnement est une ambition que se fixe la Communauté de Communes. L'objectif est de permettre de faire découvrir aux parents la vie de leurs enfants et le rôle éducatif des accueils de loisirs. Cela se réalise en les intéressant aux programmes d'activités proposées mais aussi en leur permettant de rencontrer les animateurs par le biais de spectacles, réunions, soirée « parents » et manifestations.

- Les partenariats :

Le Service a la vocation de favoriser le rapprochement de tous les acteurs qui œuvrent pour l'Enfance sur l'ensemble du territoire dans la mesure où les valeurs partagées sont les mêmes.

Des professionnels de la santé sont amenés à participer à des réunions d'équipe afin d'orienter au mieux les agents dans leur positionnement auprès des enfants.

Le territoire de la communauté de communes est constitué d'un tissu associatif dense. Le partenariat avec les associations locales est souhaité.

Pour sensibiliser l'enfant aux questions de l'écocitoyenneté, au respect de l'environnement, à la culture, à l'histoire locale, la communauté de communes souhaite que le projet éducatif ouvre ses activités vers l'extérieur avec les organismes tels que Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, Le Conservatoire des Plantes et d'autres.

VII- EVALUATION DU PROJET EDUCATIF

En fin d'année civile, un bilan quantitatif sur l'évolution est effectué, dégagant les nouveaux besoins des familles en matière de mode de garde sur le territoire.

De plus, un bilan global de l'activité du service est réalisé. Il regroupe les bilans d'activités de chaque période extra-scolaire ainsi que le bilan annuel de chaque structure.

FAIT A Milly la Forêt le 12/02/2020

Mr Pascal Simonnot

Président de la CC2V

